

Une histoire de truite

ISABELLE NEVEU

Près de 5000 truites brunes ont été ensemencées dans la rivière du Nord, les 5 et 12 juin, dans le cadre du programme *Tag ta truite*, totalisant un investissement de 15000\$. Ce projet, mis sur pied par la Fondation de l'eau Rivière du Nord, vise à récolter des données scientifiques sur le déplacement du poisson et à sensibiliser la population de Saint-Jérôme.

Sur l'ensemble des poissons ensemencés dans la rivière à la hauteur du parc Sigefroy, du pont Castongay, de l'amphithéâtre Rolland et du parc Henri-Daoust, 950 truites brunes ont été étiquetées dans l'intérêt de l'étude. « Un tag a été installé au niveau de l'aileron du poisson », explique le président de la Fondation de l'eau Rivière du Nord, Ronald Raymond. Chaque étiquette identifie le poisson à l'aide d'un numéro et indique le site internet de la Fondation.

De cette manière, le pêcheur qui capturera l'une de ces truites brunes sera invité à remplir le carnet du pêcheur sur le site web de la fondation. Des données telles que le secteur où le poisson a été capturé, sa grosseur et la manière dont il a été pêché seront compilées.

« Le but est de constater ce qui va se passer avec l'ensemencement et de découvrir les secteurs de la rivière qui constituent les habitats privilégiés de la truite brune », indique

l'aménagiste forestier spécialisé dans la reconstruction d'habitat faunique, François Rioux. Ce dernier a comme mandat de mettre sur pied le protocole de réalisation de l'étude, qui s'échelonne sur trois ou cinq ans.

Si les données recueillies indiquent un déplacement important du poisson, cela pourrait signifier qu'il n'y a pas de zone viable pour celui-ci dans les secteurs où il a été ensemencé. Ronald Raymond précise qu'il faut s'assurer que les poissons restent aux endroits où ils ont été déposés initialement, afin que les pêcheurs puissent en capturer dans ces zones.

« La rivière du Nord est le berceau de la truite brune au Canada », rappelle le président de la Fondation de l'eau Rivière du Nord. En effet, la truite brune est apparue pour la première fois dans les eaux canadiennes en 1890, alors qu'elle a été introduite dans le bassin versant de la rivière du Nord.

C'est entre autres pour cette raison que la truite brune a été privilégiée pour l'étude, mais également parce que cette espèce de poisson s'implante plus facilement que d'autres dans les zones urbaines. « C'est la truite la plus résistante et celle qui supporte le mieux les modifications de température », souligne François Rioux. Précisons également que cette espèce de truite tolère davantage la pollution.

Sensibiliser la population

Pendant plusieurs années, l'idée selon laquelle la rivière du Nord était une poubelle à ciel ouvert a été enracinée au sein de la population de Saint-Jérôme. Toutefois, la situation s'est améliorée et il est maintenant possible d'y pêcher. Voilà le message que désire faire passer Ronald Raymond, qui souhaite développer la pêche sportive dans la ville.

« Cette activité est souvent pratiquée par des amateurs de pêche. Ceux-ci vont aller dans les pourvoiries et même jusqu'aux États-Unis

pour avoir une pêche de qualité », ajoute-t-il. Ronald Raymond est persuadé que les actions posées par la fondation intéresseront des pêcheurs à venir prendre le poisson dans la rivière du Nord et qu'une économie importante pourrait être développée autour des activités de pêche.

Quant à elle, la Fondation X-Quiv, qui vise à faire découvrir des activités nouvelles à des jeunes présentant des difficultés scolaires et sociales, s'est associée à la Fondation de l'eau Rivière du Nord pour la réalisation du volet de sensibilisation du programme *Tag ta truite*. Des activités d'initiations à la pêche pour les jeunes ont eu lieu, notamment dans le cadre de la Fête de la

pêche qui s'est déroulée le 6 juin au parc Sigefroy. « Montrer la pêche aux jeunes, c'est aussi une opportunité de les accrocher à une passion, parce qu'une passion de la pêche ça se développe », soutient Ronald Raymond.

Rappelons que la Fondation de l'eau Rivière du Nord est un organisme de bienfaisance, qui a officiellement été lancé en avril 2011. L'ensemble des actions accomplies par l'organisme vise à protéger la qualité de l'eau de la rivière du Nord et à la mettre en valeur. Les membres de la Fondation sont conscients que la rivière a été négligée et c'est pourquoi ils désirent maintenant lui redonner ses lettres de noblesse.



Le conseiller Mario Fauteux; François Rioux, de Écozone; Ronald Raymond; Philippe Goron de la Fondation; le maire Stéphane Maher; l'attachée politique du député de Saint-Jérôme, Nadine Soumis; et le député de Rivière-du-Nord, Pierre Dionne Labelle.

Photo: Isabelle Neveu

- petite épicerie
- fruits et légumes (dépannage)
- croissants et bonbons
- repas maison
- bières de micro-brasseries
- café internet • club vidéo • friperie

1100, ch. des Quatorzes-îles, Prévost
au coin de la rue de la Station et des Quatorzes-îles

450-224-7743
dep@nornethv.ca

**CONNAISSEZ-VOUS BIEN VOS HÉRITIERS LÉGAUX ?
TESTEZ VOS CONNAISSANCES !**

Q. Après une année de vie commune ou si un enfant est né de leur union ou même s'ils sont copropriétaires de la résidence, des conjoints de fait héritent l'un de l'autre sans nécessité de faire un testament. **VRAI OU FAUX ?**

R. FAUX. Sans testament, les conjoints de fait n'héritent JAMAIS l'un de l'autre, même après 25 ans de vie commune, même si plusieurs enfants sont nés de cette union et même s'ils sont copropriétaires de la résidence.

Q. Je suis marié donc je n'ai pas besoin de faire de testament pour que mon épouse hérite de tous mes biens. **VRAI OU FAUX ?**

R. FAUX. Il y a peu de chances que votre épouse hérite de la totalité de vos biens. Ce n'est que si vous décédez sans enfant, sans parent, sans frère ni sœur et sans neveu ni nièce que votre épouse héritera du tout !

Q. Monsieur n'a pas de conjoint ni d'enfant, seulement un demi-frère avec lequel il n'a plus aucun contact depuis plus de 25 ans. **QUI SERA SON HÉRITIER ?**

R. Bien que Monsieur n'ait plus de contact avec son demi-frère, celui-ci est, de par la loi, son seul héritier.

En l'absence de testament, la loi déterminera pour vous qui seront vos héritiers. Est-ce bien ce que vous souhaitez ?

En matière de testament, ne vous fiez pas aux légendes urbaines, aux demi-vérités et aux faussetés.

**CONSULTEZ VOTRE NOTAIRE,
UNE SOURCE SÛRE !**

M^e Amélie LEMAY et M^e Sophie LAPIERRE
2772, boul. du Curé-Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0
www.lnotaires.ca 450-335-1222